

*Versannex*

*Le bulletin*



*Edition 2010*

## Elections

Pour une inscription sur les listes électorales de Versonnex, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2011, il est impératif de s'inscrire avant le 31 décembre 2010.

Les démarches à accomplir : venir en mairie muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

## "Trottin'ram"

Recherche sur les modes de garde possibles, liste des assistants maternels du canton, informations réglementaires sur les contrats, animation du réseau des assistants, Trottin'ram est un lieu de ressources gratuit destiné aux assistants maternels indépendants et aux parents du canton de Rumilly.

Les animatrices se déplacent aussi sur les communes du canton pour proposer des matinées animation, une fois par mois. Trottin'ram est un service de la Communauté de communes de Rumilly.



Le Relais Itinérant Assistants Maternels et Parents s'est installé depuis mi-juin dans ses nouveaux locaux situés au 40, chemin de la Tonnelle - 74 150 VALLIERES  
Tél : 04.50.66.54.76

Accueil téléphonique les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13h30 à 15h.



## Nos amies les bêtes...

Malgré de nombreux rappels de la législation en matière de divagation d'animaux, nous constatons toujours des abus et demandons aux propriétaires une plus grande vigilance. De plus, les détenteurs de chats sont priés de les faire opérer s'ils doivent rester dehors, pour éviter toute prolifération. Nous faisons donc appel au sens civique de nos concitoyens propriétaires d'animaux afin que leur compagnon à quatre pattes ne devienne le cauchemar de leurs voisins.

Concernant les chiens dangereux, dits de 1<sup>ère</sup> ou 2<sup>ème</sup> catégorie, leur propriétaire a l'obligation d'obtenir un permis de détention auprès du maire de la commune de résidence. Les pièces à fournir sont :

- Certificat d'identification du chien,
- Certificat de vaccination antirabique
- Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire du chien pour les dommages causés aux tiers
- Pour les animaux de 1<sup>ère</sup> catégorie, le certificat vétérinaire attestant de la stérilisation de l'animal.
- Attestation d'aptitude du détenteur
- Evaluation comportementale du chien

La législation sera appliquée très fermement dorénavant.

## ADCR

Peut-être l'avez-vous déjà croisé ce véhicule flambant neuf sur la route...

L'ADCR propose désormais un service d'accompagnement grâce à l'acquisition d'un véhicule équipé pour transporter également des personnes à mobilité réduite.

Cette prestation s'adresse aux personnes âgées ou handicapées et les transports sont assurés par du personnel diplômé.

Pour tous renseignements : ADCR 04.50.64.53.87



# VERSONNEX



## Edito



La fin de l'année arrivée est l'occasion pour vos élus de tirer le bilan des actions engagées.

En 2010, ont vu le jour les trottoirs route de Maison de Terre sur la RD44. Avec

la construction de nouvelles maisons, ce secteur s'est développé de manière intense ces dernières années, entraînant une augmentation de la population, avec notamment de jeunes enfants. Il était donc primordial de tenir compte de la sécurité des piétons à cet endroit. Désormais, avec cet aménagement, les trajets jusqu'à l'arrêt de bus sont facilités, ainsi que les relations entre voisins dans le quartier. Avec ces trottoirs, l'ensemble des réseaux électriques, téléphoniques mais aussi d'eaux pluviales ont été renforcés pour prendre en compte l'arrivée de ces nouvelles populations. L'éclairage public a également été mis en place.

Cette année aura aussi été celle de l'achèvement de la 2<sup>ème</sup> tranche des réseaux d'eaux usées. Désormais, plus de la moitié des habitations du chef-lieu sont raccordés aux égouts, ou le seront dans l'année qui arrive. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les travaux d'eau et d'assainissement collectif seront pris en charge par la communauté de communes. Il en était question depuis longtemps, cette fois-ci c'est fait, les 18 communes, conscientes des enjeux en termes de maintien de la ressource en eau et des normes environnementales toujours plus exigeantes, ont décidé de mutualiser leurs moyens, leurs ressources pour une gestion plus efficiente. Cela signifie que les tarifs seront uniformisés en quelques années, tout en tenant compte des renouvellements nécessaires, des réparations à effectuer et des investissements prévus.

Egalement la gestion de la cantine est devenue communale. L'association des parents d'élèves n'ayant pas souhaité poursuivre la gestion des commandes des repas, les communes de Val de Fier et Versonnex ont repris la gestion à leur compte depuis le mois de septembre. Un marché a été lancé, et l'entreprise retenue fournit des repas avec au moins un ingrédient bio chaque jour.

Enfin, nous l'avons inscrite dans notre projet de mandat et nous l'avons réalisée : la dénomination des voies à Versonnex a été faite et s'est ensuivie de la pose des panneaux des noms de rues. C'est pour moi l'occasion de vous rappeler que nous comptons sur votre entière collaboration pour les changements d'adresse. La mairie en a réalisé un certain nombre, cependant elle ne peut se substituer à vous dans la connaissance de votre carnet d'adresse. Aussi, je vous encourage vivement à faire le nécessaire, en effet, la poste n'est plus tenue de distribuer le courrier comportant des adresses erronées.

En conclusion, je dirais donc qu'avec ses 10 années d'existence, la communauté de communes prend son essor au plus grand avantage des communes rurales qui n'auront plus guère de moyens de continuer à se gérer seules à l'avenir. Les 18 communes du territoire ont réussi à se fédérer autour d'un projet de mandat, en prenant en compte le bien être et les nécessités des habitants pour l'avenir. C'est un grand pas en avant pour notre territoire qui témoigne déjà auprès de ses voisins d'un dynamisme porteur d'espoir.

**Je vous présente au nom du conseil municipal mes meilleurs vœux pour 2011, à vous ainsi qu'à vos proches.**

Votre Maire, Hélène BUVAT

## De nouveaux trottoirs route de Maison de Terre



La sécurisation de la route de Maison de Terre était l'une de nos priorités de mandat. Déjà annoncée dans le précédent bulletin municipal, sa réalisation effective depuis cet été a grandement amélioré la sécurité du cheminement des piétons au bord de la départementale 44. A côté de leur effet visible de création de trottoirs, d'autres aménagements ont été réalisés dans le même temps. En effet, par la même occasion, le réseau pluvial a été refait avec des collecteurs d'une taille mieux adaptée. Les réseaux électriques et téléphoniques ont été renforcés dans le même temps pour tenir compte des nouvelles habitations. Enfin, l'éclairage public a été réalisé sur l'ensemble du tronçon.

Le financement de l'opération a été réalisé grâce à l'autofinancement communal auquel se sont ajoutées des subventions. Le tableau ci-dessous récapitule le financement de l'opération.

DEPENSES	TTC	RECETTES	
Trottoirs et eaux pluviales	133 465,17 €	Subvention amendes police	9 000,00 €
Eclairage public	42 990,60 €	Subvention éclairage public	10 783,37 €
Réseaux électriques	80 294,46 €	Subvention réseaux	26 854,33 €
Réseaux de téléphone	21 572,10 €	Subvention conseil général	31 400,00 €
Maîtrise d'œuvre	11 165,40 €		
<b>TOTAL</b>	<b>289 487,73 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>78 037,70 €</b>

L'apport financier de la commune a donc été de **211 450.03 €** pour ces travaux. Il est à noter que la PVR (participation pour voies et réseaux) instaurée sur ce secteur permet à la commune de faire participer les nouvelles constructions par une taxe prélevée au moment de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme et proportionnelle au nombre de m<sup>2</sup> de surface de la parcelle concernée.



## Assainissement, ça se poursuit ...



L'année 2010 a connu également l'achèvement des travaux de pose de collecteurs d'eaux usées au Chef lieu, ainsi que le renforcement des tuyaux d'eau potable sur ces mêmes secteurs. Pour ces travaux d'un montant très conséquent de **323 256,59 € HT**, la commune a bénéficié de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'eau pour un montant total de 92 958.00 €. Un emprunt d'un montant de 108 000 € a été contracté sur une période de 15 ans afin de financer ce projet.

Avec cette nouvelle tranche de travaux, ce sont 24 nouveaux branchements qui ont été réalisés, parmi lesquels l'école et la cantine scolaire. Pour autant, un 3<sup>ème</sup> versant du Chef lieu reste à faire, celui situé dans le secteur du lieu-dit « Village de Versonnex ». La compétence ayant été transférée à la Communauté de Communes du Canton de Rumilly à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les futurs travaux incomberont donc à cette dernière.

## Le projet pas à pas

Le Conseil municipal s'est dans un premier temps réuni et penché sur le cadastre afin de chercher les noms de lieux-dits propres au village. En effet, nous tenions à préserver le patrimoine oral de Versonnex en reprenant des noms usités autrefois.

Après concertation avec la population de chaque hameau, le nom des rues a été choisi à la majorité des avis.

Il a alors fallu attribuer un numéro à chaque maison et ceci ne s'est pas fait au hasard.

Pour les rues du Chef-Lieu par exemple, l'église a été fixée comme étant le point central. Donc le commencement de chaque métrage de rue était l'accès se trouvant dans le rayon direct de cet édifice.

Chaque rue ou allée de Versonnex a été parcourue à pied et mesurée afin d'attribuer un numéro aux habitations. Donc par exemple, un numéro 155 d'une rue signifie que l'adresse se situe à 155 mètres depuis le début de ladite rue, d'où quelquefois des numéros relativement élevés même si la rue en question ne compte que quelques maisons.

Ces phases achevées, il a fallu choisir le style des plaques. Là encore, cela s'est fait dans un souhait de respecter le caractère rural de Versonnex.

Les panneaux ont été posés, et un jeu de plaques numérotées a été remis à chaque propriétaire afin de l'apposer sur un endroit visible de sa maison ou boîte à lettres.

L'inauguration officielle à laquelle étaient conviés tous les habitants de Versonnex a eu lieu le samedi 29 mai devant le panneau portant le nom d'Edmond Bosson.



## La phase administrative

Pas évident de passer quasiment du jour au lendemain d'un hameau à une rue...

Il a fallu à chaque fois en aviser nos correspondants à titre privé. De plus, certains organismes ne reconnaissent pas encore le nom des rues, d'où des courriers nous étant adressés « lieu-dit, xxx rue xxx, 74150 Versonnex ». Ceci devrait être régularisé dans les prochains mois car la mairie a communiqué aux instances officielles que Versonnex était désormais doté de noms de rues.

Nous tenons à vous remercier d'avoir contribué à ce projet en nous donnant votre avis, apposant le numéro sur votre habitation et en avisant vos correspondants de la nouvelle dénomination de votre adresse.

Nous nous permettons toutefois de vous rappeler qu'il est impératif que tous les correspondants soient avisés de cette nouvelle dénomination. En effet, de plus en plus de services sont informatisés et à long terme, la distribution du courrier, par exemple, ne pourra plus être assurée car le centre de tri ne reconnaitra plus le nom des hameaux.



Donc encore un petit effort de votre part et bientôt, le nom des rues sera entré dans les mœurs et dans l'annuaire .....



## Déclarations préalables en 2010

### C'est une déclaration préalable ?

Une déclaration préalable doit être déposée avant d'édifier toute :

- construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à 2m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>,
- agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 2m<sup>2</sup> et inférieure ou égale à 20m<sup>2</sup>,
- transformation de plus de 10m<sup>2</sup> de SHOB en surface hors œuvre nette (SHON),
- modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment,
- changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation) même lorsque celui-ci n'implique pas de travaux.

Une question ? Un projet ? Contacter la Mairie au  
**04 50 62 15 91**  
pour toute information !

M.CONVERS	Bloc sanitaire
M. KHAROUBI	Ouverture
M.BIANCO	Façade
M.BONTRON	Détachement de parcelle
M.PITOLLAT	Panneaux photovoltaïques
M.MEILLER	Jacobine
M.MOLLIER C.	Piscine
M.MOLLIER E.	Abri de jardin
M.RIVOLLET	Panneaux photovoltaïques
M.ROMERI	Piscine
M.DE GIULI	Véranda
M. COILLARD	Création d'une pièce habitable
M. PHILIPPOT	Abri de jardin
	Garage
M.BOSSON	Clôture
M.BONTRON B.	Panneaux photovoltaïques
	Changement de façade
M.MARTIN	Modification abri de jardin
M.COIGNY	Fermeture d'un auvent
M.PACHOUD	Clôture & abri à jacuzzi
M.JOUBERT	Panneaux photovoltaïques
M.NAVET	Panneaux photovoltaïques
M.FAVRE	Clôture & portail
M.DUBOIS	Abri de jardin
M.SARTET	Abri de jardin
M.DROUARD	Velux & Porte
M.BRUNEAU	Clôture & Abri de jardin
M.ARIAS	Clôture

### C'est un permis de construire ?

D'une manière générale, les constructions nouvelles sont par principe soumises à permis de construire, même lorsqu'elles ne comportent pas de fondation.

Par exception, sont notamment dispensés d'un permis de construire, en raison de leur nature ou de leur très faible importance, sauf si elles sont implantées en secteurs sauvegardés ou en site classé :

- les constructions qui créent entre 2 et 20m<sup>2</sup> de surface hors œuvre brute (SHOB),
- les constructions dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 12 mètres et qui n'ont pas pour effet de créer de surface plancher ou qui ont pour effet de créer une SHOB inférieure ou égale à 2m<sup>2</sup>.

Les travaux sur constructions existantes sont en principe non soumis à permis de construire.

Par exception, un permis de construire est notamment exigé pour :

- l'agrandissement d'un bâtiment lorsque l'opération vise à créer plus de 20m<sup>2</sup> de SHOB. C'est le cas par exemple lorsque le projet de construction nécessite la création de niveaux supplémentaires à l'intérieur du logement, augmentant ainsi la surface habitable,
- le changement de destination d'une construction (par exemple le changement d'un local commercial en local d'habitation) lorsque ces travaux sont accompagnés d'une modification de la structure porteuse ou de la façade du bâtiment,
- la modification du volume de l'habitation lorsque l'opération nécessite de percer ou d'agrandir une ouverture sur un mur extérieur.

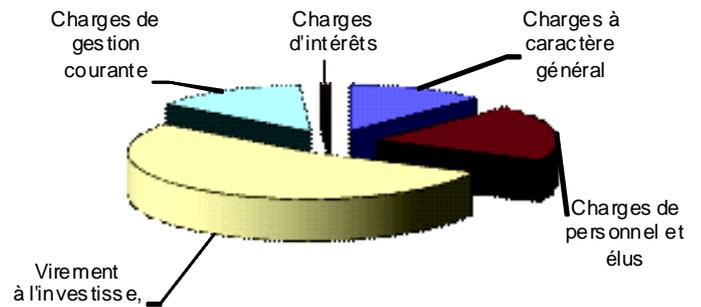
## Permis de construire 2010

M.OLSZEWSKA	Maison individuelle Clôture & abri de jardin & portail & portillon
M.GAL /GRUFFAT	2 maisons
MAXIMMO	4 maisons
M.CAVEDASCHI	Changement façade & garage (Avis défavorable)
M.GRZESIAK	Maison individuelle (en instruction)



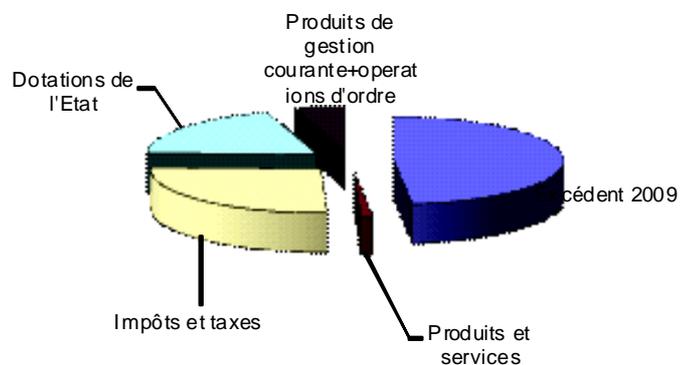
**FONCTIONNEMENT Dépenses**

Charges à caractère général	66 800 €
Charges de personnel et élus	105 200 €
Virement à l'investissement	284 713 €
Charges de gestion courante	73 900 €
Charges d'intérêts	5 371 €
Opérations d'ordre, charges except.	15 225 €
<b>TOTAL</b>	<b>551 209 €</b>



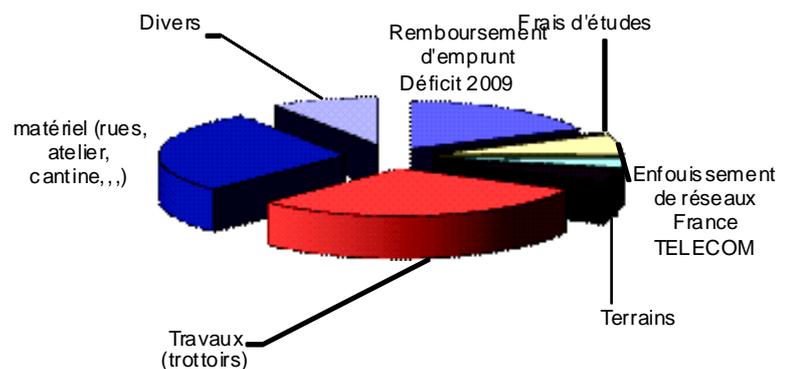
**FONCTIONNEMENT Recettes**

Excédent 2009	266 034 €
Produits et services	6 240 €
Impôts et taxes	143 800 €
Dotations de l'Etat	109 255 €
Produits de gestion courante+opérations d'ordre	25 879 €
<b>TOTAL</b>	<b>551 209 €</b>



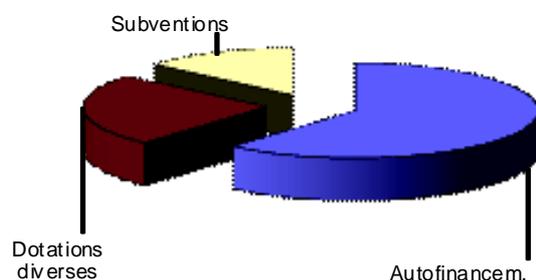
**INVESTISSEMENT Dépenses**

Déficit 2009	88 308 €
Frais d'études	500 €
Enfouissement de réseaux France TELECOM	34 000 €
Remboursement d'emprunt	14 370 €
Terrains	20 000 €
Travaux (trottoirs) matériel (rues, atelier, cantine,,,) Divers	146 000 €
	136 981 €
	45 494 €
<b>TOTAL</b>	<b>485 652 €</b>



**INVESTISSEMENT Recettes**

Autofinancement	298 688 €
Dotations diverses	120 465 €
Subventions	66 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>485 652 €</b>



## L'Association des Parents d'Elèves

**Notre association a pour but de favoriser les activités scolaires, telles que des sorties, activités ou spectacles.**

Notre participation aux projets, élaborés par les enseignants, est simplement d'ordre financier. Ainsi, durant l'année 2009/2010, nous avons financé à hauteur de 4 433 € divers abonnements, des spectacles, une partie des sorties piscine pour les élèves CE1, des sorties, des transports.

Pour cette année 2010/2011, nous avons donné notre accord pour financer les activités scolaires pour 6 400 € : des spectacles et abonnements, des sorties, des transports, une partie de la classe découverte des élèves de CE2/CM1/CM2.

**Comment obtient-on les fonds nécessaires à la réalisation de ces projets ?**

Cette année, 78 familles sur 101 ont cotisé à l'A.P.E pour un montant de 10 € par famille.

Nous avons organisé encore une fois notre traditionnelle tartiflette à la salle des familles de Versonnex, une vente de chocolats, de sapins et de fromages, un lâcher de ballons au bénéfice du Téléthon. Nous vous donnons rendez-vous pour les manifestations à venir :

**Le Samedi 26 Mars 2011** : Défilé de Carnaval suivi d'un Repas (Moules-Frites) à Val de Fier.

**Le Dimanche 23 Avril 2011** : Chasse aux œufs de Pâques avec Repas à emporter à Val de Fier.

**Le Dimanche 15 Mai 2011** : Vide Grenier avec Repas en plein air à Versonnex.

**Le Dimanche 19 Juin 2011** : Kermesse suivie d'un repas à Versonnex.

Réservez déjà vos week-end pour cette édition 2011 !

Nous vous espérons encore nombreux à participer à nos manifestations et nous tenons à remercier pour leur participation les parents, mais aussi la municipalité, les artisans, les commerçants, les entreprises, ainsi que tous les habitants de la commune, que nous sollicitons régulièrement.

### LES MEMBRES DU BUREAU :

Président : Sébastien REARD

Vice présidente : Estelle MANDALLAZ

Trésorière : Sandrine BIANCO

Vice trésorière : Myriam ARIAS

Secrétaire : Sandrine REVOL

Vice secrétaire : Céline MUGNIER.

Membres : Karine REARD, Hervé CHENE, François LAPLACE.

Nos remerciements à Alice BLOUET, Fabienne CHENE, Agnès DUCRET, Sophie FERRAND, Guy VERNHOLLES pour les années passées au sein notre association.

## VIVE

Après la fête du village qui cette année a encore rassemblé beaucoup de Versonnexoïses et Versonnexoïses, l'échange culinaire du 6 novembre sur la thématique asiatique, cette année 2010 se termine.



La Saint Patrick



La fête du village



L'atelier culinaire

Pour 2011, nous vous donnons rendez-vous le :  
 - **samedi 19 mars** pour fêter la St Patrick à la salle des familles,  
 - **4 juin** pour un tournoi de pétanque  
 - et le **3 juillet** pour la fête du village.

**Bonne fêtes de fin d'année à tous et à bientôt.**

## ACCA de la St Hubert

A Versonnex, la Société de chasse regroupe une quinzaine d'adhérents et c'est le lundi matin dès huit heures pour les plus motivés, que sonne le ralliement qu'il pleuve ou qu'il vente.

Les chasseurs tiennent à remercier la Municipalité qui leur a permis de s'installer aux Vernays. En effet, depuis l'incendie de leur précédent cabanon de chasse à Piracot, ils n'avaient plus de lieu pour se rassembler. Ils ont donc aménagé un chalet pour se retrouver en toute convivialité et c'est un bail qui a été signé et qui a déjà fait l'objet d'un renouvellement d'un an.



Ils organisent tous les ans un repas de chasse inter-sociétés au Restaurant le Marilyn à Vallières. En dehors du lundi, c'est aussi les jeudis et dimanches qu'ils s'adonnent à leur activité !

Alors Gibier prends garde à toi, ces hommes- là ont l'air d'avoir plus d'un tour dans leurs besaces ...

**Président** : Denis Jacquet  
**Vice-Président** : Jean-Paul Bornard  
**Trésorier** : Cédric Hudry  
**Secrétaire** : Nicolas Chêne

## 10 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON DE RUMILLY (C3R)

### La C3R a 10 ans !

En décembre 1999, après 4 années de réflexion et de préparation, les élus de 17 communes du canton de Rumilly décidaient de se regrouper en communauté de communes. Il s'agissait ainsi de travailler ensemble pour mutualiser les moyens et améliorer ainsi les services à la population.

Pour fêter dignement cet anniversaire, un certain nombre d'actions ont vu le jour cette année. C'est ainsi qu'une exposition retraçant l'histoire de la communauté de communes, son fonctionnement, mais aussi ses projets et son avenir a sillonné les routes de nos campagnes.

Les enfants des écoles primaires (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> cycle) ont ainsi pu conforter leur vision de la commune qu'ils ont étudiée en cours en l'enrichissant de la vision intercommunale. Les habitants, conviés pour les expositions dans chaque commune, ont ainsi pu avec la diffusion d'un documentaire réalisé par une étudiante mieux appréhender les différents services aux habitants dispensés par la communauté de communes.

Point d'apothéose de ces manifestations, une soirée au Quai des Arts de Rumilly a été offerte aux habitants le 23 octobre 2010. En première partie, une rétrospective de la communauté de communes était faite, chaque vice-président présentant les actions exercées ou à venir dans son propre domaine de compétence. En seconde partie, le documentaire présentant la communauté de communes était diffusé, suivi ensuite du spectacle de cirque « Cours toujours » par la Compagnie Prise de Pied, offert aux habitants pour le plus grand plaisir des plus petits et des moins jeunes. Le traditionnel verre de l'amitié était ensuite offert à toutes les personnes présentes.



### De nouvelles prises de compétences pour la Communauté de Communes



A l'orée de ses 10 ans d'existence, la communauté de communes a acquis la maturité nécessaire pour se doter de projets d'envergure. C'est ainsi que cette année, ses élus et les élus des 18 communes du territoire lui ont confié l'exercice des compétences de l'eau potable et de l'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### Alors que cela va-t-il changer concrètement pour les usagers ?

Eh bien rien dans un premier temps. En effet, le transfert devrait se faire sereinement, avec une mise à disposition des agents communaux en place auprès de la communauté de communes. En ce qui concerne l'eau potable, la commune de Versonnex sera toujours approvisionnée par l'eau de Bellefontaine. La communauté de communes deviendra adhérente du syndicat des eaux en lieu et place des communes de Crempigny-Bonneguête et Versonnex.

En ce qui concerne les tarifs, à l'horizon de 5 ans, ils devraient converger et être homogènes sur tout le territoire de la communauté de communes. Ils prennent en compte le coût du service et les travaux de renouvellement à effectuer, voire les extensions. Même si à ce stade il convient de rester prudent, les premières estimations nous laissent penser que les prix de l'eau et de l'assainissement pour les usagers de Versonnex ne devraient pas connaître d'augmentation.

A terme, la gestion intercommunale de l'eau et de l'assainissement permettra d'étudier les interconnexions des réseaux d'eau, et évitera ainsi aux communes ne disposant que d'une seule ressource (comme Versonnex) d'être très pénalisées en cas de pollution sur la ressource. En termes d'assainissement, cela signifie que les futurs raccordements se feront en raisonnant par bassins versants et non plus uniquement commune par commune comme c'était le cas jusqu'à présent. Il devrait en découler une mutualisation et donc des économies d'échelle.

## UN NOUVEAU DÉPART POUR LA CANTINE

11

Au mois de juin 2010, l'APE décide de ne plus prendre en charge la gestion de la cantine des écoles de Val de Fier et Versonnex.

Ce sont donc les mairies qui vont devoir assurer ces nouveaux services.

La première tâche est de trouver un prestataire chargé de la fabrication et la livraison des repas. Un appel d'offres est donc lancé. Quatre candidats se présentent et ce sera la société 1001 repas qui sera choisi en raison de la qualité des prestations proposées (un plat bio chaque jour, des aliments label rouge, des produits labellisés Savoie) et de ses tarifs (4,05 € le repas).

Les inscriptions se font désormais auprès des mairies, qui se sont réparti la gestion : la mairie de Versonnex assure la comptabilité des repas, tandis que Val de Fier prend en charge la gestion administrative.

Côté cantine, ce sont trois personnes à Versonnex qui sont en charge de l'accueil et du bien-être des enfants. Lorsque le nombre d'inscrits atteint 43, un double service est mis en place pour les classes de CE2, CM1 et CM2 : une quatrième personne intervient alors pour l'encadrement du second groupe.



La cantine de Versonnex

Le règlement intérieur, le calendrier des permanences, les formulaires d'inscription, ou encore les menus, sont disponibles en Mairie mais également consultables en ligne :

[www.versonnex74.fr](http://www.versonnex74.fr), rubrique cantine



*Les vœux du Maire et l'accueil des nouveaux arrivants*



*Les agathines*



*Le repas des aînés*



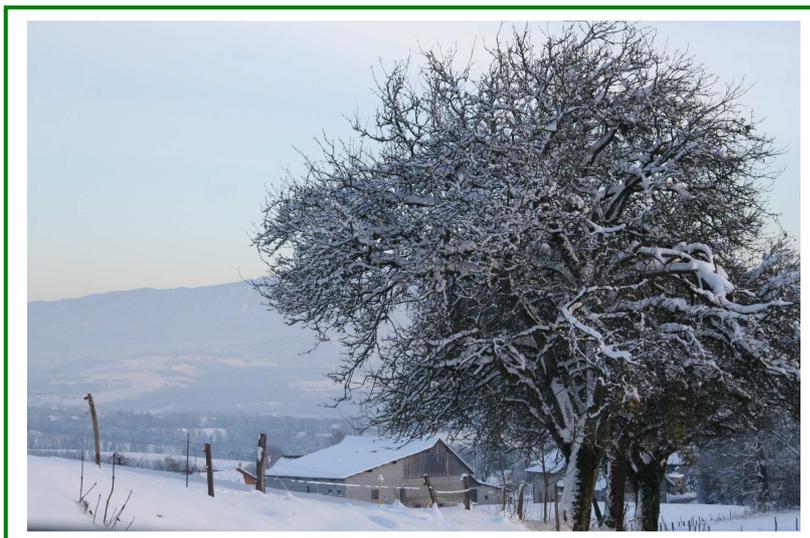
*Cérémonie du 08 mai*



*Fête des mamans*



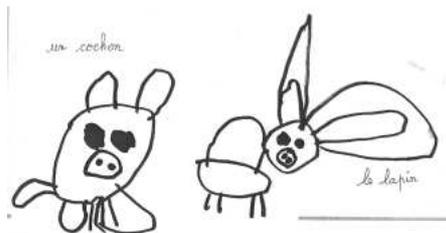
*Cérémonie du 11 novembre*



## Les petits en visite du côté de Chez Jacquet

Il y a parfois tout près de chez soi des choses intéressantes à voir. C'est ainsi que le 11 octobre 2010, par une froide matinée d'automne, la famille Dufrêne a accueilli les enfants de maternelle pour une « visite guidée » de sa mini-ferme. Sur un territoire fait de cabanes, d'une passerelle, de blocs de pierre, des animaux évoluaient : des poules rousses - comme dans la fameuse histoire bien connue des petits -, un beau coq chef de la basse cour, des lapins, des chèvres avec leur « barbichette » au menton, des dindes et un dindon majestueux.

Comme dans une ferme pédagogique, Jérôme et son épouse Elisabeth avaient bien fait les choses : le repas des animaux avait été retardé pour attendre les visiteurs. Les petits ont ainsi pu donner à manger du pain sec aux lapins, des granulés aux poules. Ils ont nourri également les chèvres et ont aussi pu caresser les lapins.



Après un petit goûter offert aux enfants, poursuite de la visite chez Armelle, la voisine: là, les enfants ont vu des poneys : Chloé et Titoune, ainsi que des poules qui picotaient du pain dur - comme dans la comptine- non pas sur un mur , mais en compagnie des poneys.



Et pour terminer, un peu plus loin, chez Michel, par petits groupes, les enfants sont allés observer des cochons dans une vieille étable. Ils n'étaient pas 3 - comme dans l'histoire enfantine - mais 2, bien dodus et curieux. Ils ont même regardé par la fenêtre la petite troupe repartir à l'école....

Merci à la famille Dufrêne pour cette agréable matinée !

## De la neige à l'école (CM1)

En janvier et février 2010, il y a eu beaucoup de neige à l'école. Le paysage était recouvert de neige, le Mont-Blanc et la Tournette aussi. Nous avons fait des ponts. Nous avons aussi eu l'idée de faire un igloo. Nous avons fabriqué un toboggan de neige et nous avons fait un concours de bonshommes de neige. Il faisait très froid. Certains ont taillé des glaçons. Nous avons fait des batailles de boules de neige. La maîtresse a mis du sel sur la patinoire de glace. Certains garçons ont rassemblé au moins cinq énormes boules pour construire une usine à boules de neige. Cela ressemblait à un igloo. Certaines filles ont réalisé des sculptures en neige : un cheval, un poney, un éléphant ...

Nous avons bien rigolé et nous nous sommes bien amusés !



## Des bergers à l'école (CM1 /CM2)

On a été voir trois bergers : Denis, Marie-Hélène et Dominique. Ils étaient très gentils. Ils nous ont montré la pièce de fabrication des fromages de chèvre. On a dû faire de la marche : tout en montée !





En ce mois d'août 1914, Versonnex qui compte 326 habitants au dernier recensement coule des jours heureux et prospères.

La moisson est terminée et l'on s'entraide pour effectuer le travail agricole. Le battage du blé a commencé.

Le meunier de la Fascine ne manquera pas de travail, pas plus que les

boulangers du village.

Le tocsin retentit dans l'après-midi du samedi 1er août pour annoncer la guerre et le dimanche 2 août, l'ordre de mobilisation est affiché dans toutes les mairies de France, information relayée dans les hameaux de Versonnex au son du tambour du garde-champêtre.

Soldat du 30e RI



Lors du départ à la guerre, les pleurs des femmes qui voient s'en aller un époux, un père, un fils, un frère ou un fiancé se mêlent à la ferveur patriotique des appelés qui sont persuadés que c'est l'affaire de quelques semaines et qu'ils seront de retour pour les vendanges, au plus tard pour Noël.

La plupart des appelés de Versonnex sont affectés dans les régiments

d'infanterie. Il n'existe pas de bataillons constitués exclusivement de Savoyards mais on les retrouve dans le 30e RI (Basés à Annecy, Thonon, Rumilly et Montmélian), 97e RIA, le 230e et le 297e, ainsi que dans les bataillons des chasseurs alpins. Ces troupes, surnommées les Diables Bleus combattent sur tous les fronts (Alsace, Lorraine, Verdun, Chemin des Dames).



Les Diables bleus

## 1914, les premières larmes

La première famille touchée est la famille Mugnier, originaire de Vieugy qui apprend le décès de **François Mugnier**, 29 ans, mortellement touché le 1er septembre au Col d'Anazel (Vosges).

Le 24 du même mois, **Henri Goddet**, 32 ans, marié à Paris et fils du tisserand des Morges est tué à Herleville dans la Somme.

**Marie Terrier**, 37 ans, époux de Jeanne Victorine Lambert et père d'un jeune garçon trouve la mort le 1er novembre à Le Quesnoy-en-Santerre dans la Somme.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom *Mugnier*  
 Prénoms *François*  
 Grade *2e d'.*  
 Corps *10e REC. INT. INFANTERIE*  
 N° *221881* au Corps. — Cl. *1905*  
 Matricule. *559* au Recrutement. *Annecy*  
 Mort pour la France le *1er septembre 1914*  
 à *Col d'Anazel (Vosges)*  
 Genre de mort *Buc. à l'ennemi*  
 Né le *6 Août 1885*  
 à *Vieugy* Département *H. Savoie*  
 Arr. municipal (Paris et Lyon). }  
 à défaut r. 10 et N°.  
 Jugement rendu le *10 avril 1920*  
 par le Tribunal de *Annecy*  
 Ce jugement transcrit le *12 septembre 1920*  
 à *Versonnex (H. Savoie)*  
 N° du registre d'état civil  
 101-708-1622. (26434)

Source [www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

## 1915 va aussi voir des enfants de Versonnex tomber pour la France

Le 12 mai à Hersin Coupigny dans le Pas de Calais, **Alexis Eugène Janin**, 26 ans, est mortellement blessé en sautant dans une tranchée allemande mais réussit à établir un barrage dans un boyau de communication. Cette bravoure lui vaudra une citation à l'ordre.

Le 7 juin à Louvencourt dans la Somme, **Régis Bontron**, 22 ans, reçoit un éclat d'obus et succombe.

Le 25 septembre, **Ernest Janin**, 29 ans, tombe sous le feu ennemi à Souchez dans le Pas de Calais, à une dizaine de km de l'endroit où a été tué son frère Alexis. La famille du meunier de la Fascine pleure 2 fils.

L'année 1916 sera aussi synonyme de deuil



**François Mugnier**, 36 ans, décède à l'hôpital de Montbéliard (25) le 25 février des suites de blessures de guerre.

Un jour plus tard, le 26, **Joseph Eugène Terrier**, 21 ans, trouve la mort au pied du Fort de Douaumont dans la Meuse.

Le 18 mai, **Pierre Basile Mugnier**, de la branche des Mugnier de Vieugy décède en service commandé à Behonne dans la Meuse. Avec François, mort en 1914, cette famille a perdu 2 fils.

Le 04 juillet, le sergent **André Gay**, 28 ans, trouve la mort dans les combats de Bras, à quelques kilomètres du Fort de Douaumont. Lors de l'offensive qui a duré du 24 juin au 4 juillet, le régiment du sergent Gay a perdu 211 hommes, on y a dénombré 828 blessés et 513 disparus.

Le 07 du même mois, **Emile Cons**, 25 ans, s'éteint à l'hôpital de Bordeaux des suites d'une maladie contractée au Front.

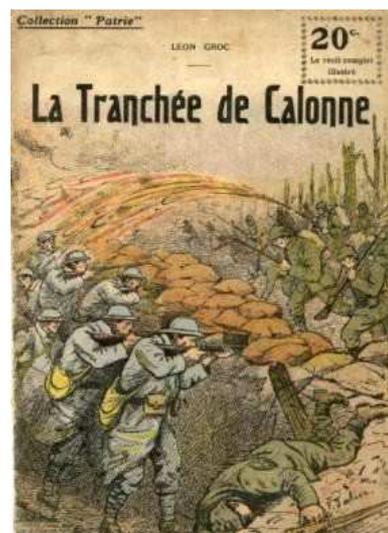
Le 22 septembre, **Auguste Mugnier**, 35 ans, est tué à Verdun, dans la Meuse. La famille du garde-champêtre pleure 2 fils tombés pour la France la même année.



En 1917, le flot des mauvaises nouvelles ne se tarit pas

Le 16 mars 1917, **Jules Fromaget**, 30 ans, décède auprès de son épouse Marie Jeanne Laplace à son domicile à Piracot des suites de maladie contractée au Front.

Le 12 décembre, **Jean Marie Mugnier**, 32 ans trouve la mort dans la catastrophe ferroviaire de Saint Michel de Maurienne. Un train de permissionnaires déraile pour des raisons indéterminées et prend feu. Cette affaire a longtemps été classée secret défense et à l'heure actuelle encore, on ignore toujours le nombre exact de victimes et les raisons de cette tragédie. Jean Marie ne goûtera pas la joie du retour auprès des siens à quelques jours de Noël. La famille Mugnier, déjà durement éprouvée par la perte de 2 fils en 1916 pleure son cadet.



1918, la grande faucheuse n'a pas de répit

Le 23 juin, **Félix Gay**, 33 ans, époux de Catherine Terrier, est porté disparu dans la Tranchée de Calonne, Meuse.

Le 18 juillet, **Jean-François Laplace**, 22 ans, est tué à Saint-Bandry, dans l'Aisne.

Le 30 juillet, **Claudius Eugène Marius Laplace**, 19 ans, s'éteint à l'Hospice Mixte d'Hyères (83) des suites de maladie contractée en service commandé.

Un jour plus tard, le 31 juillet, **Félix Laplace**, 20 ans, trouve la mort à Saint-Euphraise dans la Marne. La famille Laplace a perdu 2 jeunes fils dans la tourmente en l'espace de 15 jours.

Le 18 août, **Noël Orsat**, 21 ans, est intoxiqué par le gaz moutarde et succombe à Litz (Oise).

### Mars 1915

Un courrier émanant de l'administration militaire arrive en mairie. 58 têtes de bétail sont réquisitionnées pour la section magasin du Mans. Le cheptel de Versonnex se monte à 200 têtes, composées pour la plupart de bêtes de trait ou de vaches laitières. Le conseil municipal étudie la demande et considère que le chiffre de 58 têtes est trop élevé (plus d'un quart du cheptel du village) et que de plus, le prix proposé n'est pas en rapport avec le cours actuel. Après délibération, il sera décidé que le nombre de têtes à prélever dans la commune sera de 25.

### Février 1917

Une nouvelle demande de réquisition parvient à la mairie. Il s'agit de 200 quintaux de foin à fournir aux armées. La récolte de 1916 a été très déficitaire. Il n'y a pratiquement pas eu de regain et une grande quantité de fourrage n'a pas pu être rentrée, faute de main-d'œuvre. De plus, sur 60 propriétaires à Versonnex, 40 environ n'ont pas de quoi nourrir leur bétail jusqu'à la prochaine récolte et les réserves de Versonnex sont très faibles. Le conseil municipal délibère et demande à ce que la réquisition porte sur 100 quintaux, tout en s'engageant à fournir le reste si possible après la prochaine récolte.

### Décembre 1917

L'ordre de réquisition N. 7409 porte cette fois sur 184 quintaux de pommes de terre, destinés aux troupes. A cette époque, 87 hommes de Versonnex sont sous les drapeaux, d'où un cruel manque de main-d'œuvre, les plantations sont de fait réduites et les récoltes suffisent à peine à la consommation courante. Le Maire adresse un courrier au Préfet en lui expliquant la situation et en lui demandant d'être son interprète auprès de l'intendance militaire pour qu'elle comprenne que Versonnex n'a que 50 quintaux à livrer, au lieu des 184 demandés.

### Juillet 1918

180 quintaux de fourrage sont à fournir à l'administration de la Guerre. La récolte de 1918 a été très faible et la quantité de fourrage est insuffisante pour nourrir toute l'année le cheptel de 276 têtes de bétail. Les animaux n'étant nourris au pâturage que 2 mois par an. Une fois encore, le Maire s'en remet au Préfet en lui demandant de bien vouloir user de son influence auprès des autorités militaires pour que la commune soit exonérée en 1918.

Malheureusement, l'intendance militaire a été sourde aux demandes de la commune et 85 quintaux ont été prélevés en août.

### Septembre 1918

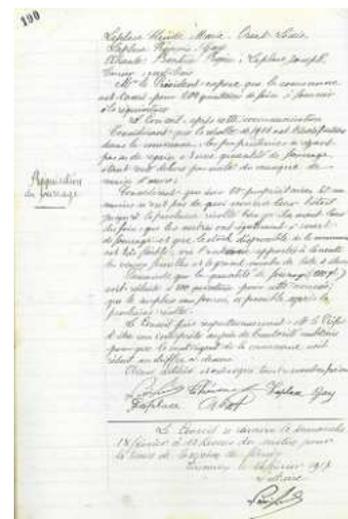
Les autorités militaires réclament 55 quintaux de fourrage supplémentaires. Le Maire s'en réfère au Préfet pour lui demander de s'en tenir aux 85 quintaux livrés le mois précédent et de bien vouloir intercéder pour faire annuler la nouvelle réquisition de 55 quintaux.

### Novembre 1918

Cette dernière réquisition de l'armée porte sur 400 quintaux de pommes de terre. A Versonnex, il y a 400 hectares de terres cultivées pour 60 propriétaires terriens. Cela fait une moyenne de 6 quintaux par propriétaire, en sachant que 20 ares de terrain par ménage sont alloués à la culture de la pomme de terre. Après délibération, il s'avère que Versonnex ne peut offrir que 50 quintaux et ce chiffre ne peut être dépassé sinon la population ne disposerait plus de quantités nécessaires à son alimentation et aux nouvelles plantations. De plus, une grande sécheresse a affecté les récoltes.

**Pendant toute la durée de la guerre, c'est la Mairie qui faisait le lien entre les autorités militaires et les habitants. C'est le secrétaire de mairie qui a assuré seul tout le travail occasionné par l'état de guerre : recensement de la population pour l'établissement de la carte d'alimentation, préparation des fiches individuelles, distribution et échange de ces cartes, des tickets de pain à la population civile et aux permissionnaires, répartition des réquisitions et distribution des avis, recensement des surfaces exonérées en céréales, recensement du bétail, service des allocations, les laissez-passer, service des primes aux démobilisés, etc..**

Sources : Registre des délibérations du Conseil Municipal de Versonnex



L'Armistice signée, les Poilus rentrent au village.

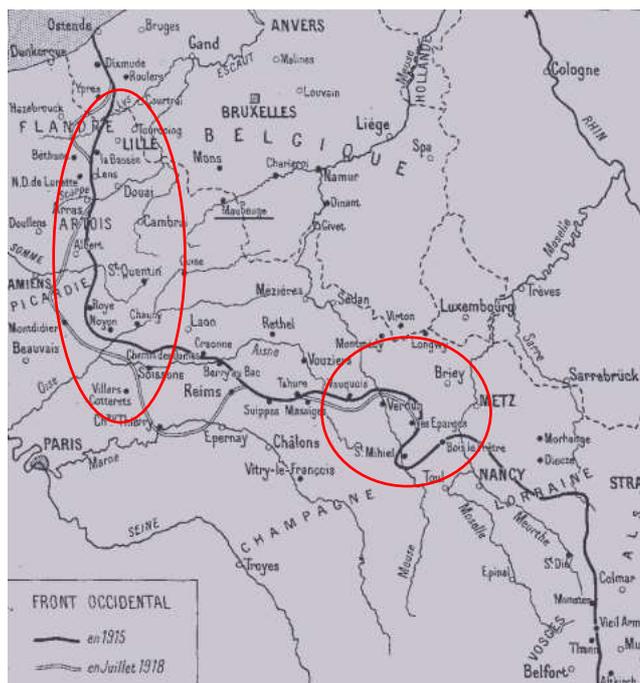
Tous sont marqués à jamais par la cruauté du conflit qui vient de s'achever. Pour certains, les blessures sont visibles, d'autres les gardent aux tréfonds de leur mémoire ou de leurs poumons.

Quoi qu'il en soit, la vie ne sera plus jamais pareille, trop de larmes, trop de chagrin.

Il est difficile de faire son deuil car il n'y pas de dépouille ou d'endroit devant lesquels se recueillir, les victimes étant tombées à des kilomètres de leur Haute-Savoie natale.

En 1919, une loi d'hommage aux combattants vote l'attribution de subventions aux communes pour "glorifier les héros morts pour la Patrie".

En avril 1920, comme bon nombre de communes de France, Versonnex décide d'ériger un Monument aux Morts pour rendre hommage à ses soldats tombés au combat.



Zones où sont tombés et où sont enterrés la plupart des Versonnexois

La commune arrête son choix sur un ouvrage qui coûte 4 000 francs et parallèlement à une demande de subvention auprès de l'Etat, elle lance une souscription auprès de la population et décide de contracter un emprunt. En juillet de la même année, Versonnex emprunte 2 600 francs auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, auxquels s'ajoutent les 1 400 offerts par la population. Il n'existe pas de traces d'une quelconque subvention de l'Etat. Versonnex aura donc son Monument aux Morts.



Le 11 novembre 1920, à l'occasion de la Fête du Cinquantième et de la Commémoration de l'Armistice, le conseil municipal se réunit pour une séance qui revêt un caractère solennel car lecture est faite des 19 noms des enfants que Versonnex a donnés à la patrie. Après lecture que l'assemblée a écoutée debout, la séance a été tenue.

Sur ce monument ont en outre été rajoutés 3 noms : Joseph Thévenet, Albert Pernoud et Claudius Gaillard. Ces soldats n'ont pas été cités dans la lecture officielle du 11 novembre mais, enfants de Versonnex, ils ont aussi péri des suites de la tourmente et il était légitime de les honorer en gravant leur nom sur la stèle.

Les années ont passé, les derniers témoins de cette Grande Guerre ne sont plus.

Restent des noms à jamais inscrits sur un monument où l'érosion du temps fait son œuvre.

**En recherchant dans nos archives familiales, nous pourrions découvrir que chacun a un ancêtre qui a combattu ou est tombé pour la France, que le conflit remonte à un siècle ou moins.**

**C'est pourquoi nous vous invitons à venir leur rendre un hommage lors des commémorations de l'Armistice du 11 novembre ou du 08 mai. Nous pouvons consacrer un peu de notre temps deux fois l'an à ceux qui ont donné leur vie pour les générations futures. Que sont quelques minutes par rapport à une vie ?**

Avons-nous conscience que lorsque nous ouvrons le robinet ...

**TOUT ce qui passe par les canalisations se retrouve dans la nature d'une manière ou d'une autre !**

Nous envoyons des litres et des litres de détergents, de produits nettoyants, désinfectants tous plus agressifs et corrosifs les uns que les autres et oui car il faut qu'ils soient toujours plus efficaces, plus performants, vis-à-vis de la saleté.

Dans une de ses notes la MISE (Mission Inter-Services de l'Eau) se demande si le milieu naturel où se développe la vie peut continuer à absorber indéfiniment et sans risque ce cocktail de substances chimiques destinées, rappelons-le, à tuer la vie.

Eh oui, tout aseptiser a des conséquences, le mesurons-nous réellement ?



Nous devons au moins nous interroger ! Et peut-être sans tomber dans l'excès inverse, se montrer vigilant en commençant tout simplement par des gestes simples.

Bien « filtrer » ce qui descend dans l'évier, retirer les résidus de nourriture afin qu'ils n'obstruent pas les tuyaux, sinon nous serons tentés d'utiliser un déboucheur liquide, produit chimique et polluant par excellence alors que nous pouvons tout aussi bien dévisser le siphon et le nettoyer ; cela prend deux minutes mais c'est beaucoup mieux pour la nature !

Choisir les produits que l'on utilise en privilégiant les éco-labels.



Les cuvettes de nos toilettes ont les mêmes tracés.

Nous sommes surpris de voir arriver dans les stations d'épuration des produits qui ne devraient pas y être, les cuvettes des WC ne sont pas des poubelles !

Les tampons et serviettes hygiéniques, les couches ainsi que les préservatifs mettent à mal les dégrilleurs des stations qui sont des filtres. Ils ne devraient néanmoins pas être amenés à filtrer ces déchets-là qui doivent se retrouver dans les poubelles ; les lingettes même s'il est indiqué sur l'emballage qu'elles sont biodégradables sont des plaies pour l'environnement, car elles mettent du temps à se dégrader.

Rappelons également que les solvants et les peintures altèrent vraiment le bon fonctionnement des stations d'épuration. Si leur place est en déchetterie dans des containers spécifiques, c'est qu'il y a des raisons !

Mal éliminés, ces produits se retrouvent dans notre milieu naturel et perturbent l'environnement.

**Alors soyons responsables, il ne suffit pas de tirer la chasse pour que tout s'efface !**

Ce n'est quand même pas sans conséquence alors modestement essayons de voir comment à notre niveau et juste avec notre bon sens et notre bonne volonté nous pouvons contribuer à l'amélioration de notre environnement ou du moins à sa préservation !

En ce qui concerne nos autres installations :

**La récupération d'eau de pluie**

Les équipements de récupération d'eau de pluie doivent être conçus et réalisés, conformément aux règles de l'art, de manière à ne pas présenter de risques de contamination vis-à-vis des réseaux de distribution d'eau destinée à la consommation.

Attention à ce que les deux systèmes d'alimentation d'eau (eau potable et eau pluviale) n'interfèrent pas l'un l'autre, pour cela il doit y avoir un système de « clapet anti-retour » homologué afin de garantir et préserver l'origine de l'eau.



Rappel : l'eau pluviale est impropre à la consommation, elle ne peut être utilisée que pour l'arrosage, le nettoyage des sols et les toilettes. Le lavage du linge est autorisé sous réserve de mise en œuvre de dispositifs de traitement de l'eau adaptés.

**Tout usage d'eau pluviale à l'intérieur des maisons est soumis à déclaration en Mairie.**

**L'évacuation de l'eau des piscines**

Il faut avant tout « passiver » l'eau, c'est-à-dire neutraliser les produits additifs et ainsi l'infiltration dans le milieu naturel peut s'envisager en vidangeant lentement. Ce n'est pas l'idéal mais c'est préférable au rejet dans le réseau d'assainissement qui risque de dysfonctionner, d'une part, par la surcharge hydraulique causée, et d'autre part par les effets sur les micro-organismes de la station !

Dans le cas **des adoucisseurs d'eau**, les installations doivent être entretenues annuellement ou bénéficier d'un système de maintenance pour garantir la qualité de l'eau.

Pour la petite histoire, les personnes en charge de la qualité de l'eau et l'organisation des réseaux nous confiaient que lorsqu'ils rencontrent certaines installations de particuliers en matière d'adoucisseurs d'eau, ils en viendraient presque à préférer boire un verre de blanc de Savoie plutôt que boire un verre d'eau ...

Cela en dit long sur les précautions à prendre pour ce type d'installation et les risques encourus souvent sous-estimés, alors prudence !

**Ensemble ayons le geste citoyen !**



**En résumé ...**

		Couches culottes, serviettes, tampons, lingettes	→
		Produits toxiques : acides, solvants, peintures	→
		Huiles : friture, vidange automobile	→

Nous avons décidé de mettre en lumière nos artisans, puisque Versonnex est le siège social pour un certain nombre d'entre eux : douze exactement. Du talent, de la compétence, en bref des valeurs sûres à notre porte, ne nous en privons pas ! Et s'il est vrai que le bouche à oreilles fonctionne, alors ouvrez grand vos oreilles !

**ABCE, Artisan Bertrand CHARDON électricité**  
06 24 36 07 73 [www.abce.fr](http://www.abce.fr)



Après avoir travaillé dans l'enseignement pendant une dizaine d'années comme professeur d'EPS, c'est dans l'électricité qu'il décide de se lancer en suivant une formation pour adulte, formation qu'il complètera

par la suite dans le domaine du solaire photovoltaïque. Il confie volontiers que le contexte familial lui a permis d'approcher de près ce secteur et donc de l'apprécier. Si la décision de sa réorientation professionnelle n'a pas été simple à prendre il est satisfait du résultat et c'est donc en 2009 qu'il a ouvert son entreprise chez Jacquet.

Un renseignement concernant une installation solaire photovoltaïque ou pour des travaux en électricité, rénovation et mise en sécurité ?

**BLARD CONCEPT AGENCEMENT** 06 99 02 74 74  
[www.unesolution.com](http://www.unesolution.com)

Après une formation en menuiserie agencement et rénovation, le créneau de **Sylvain BLARD** est donc tout ce qui touche à la fermeture. Il peut donc vous proposer la pose de fenêtres, portes d'entrée, de garage, volets roulants, stores, mais aussi l'aménagement de terrasses en bois ou composite, l'installation de votre cuisine, un dressing, ou encore un escalier etc.



**Louis CHULLIAT** 04 50 62 12 38



Après avoir démarré comme apprenti, il se lance comme peintre, puis fait une incursion dans l'industrie pour revenir finalement à son premier métier : la peinture. Il se met à son compte comme artisan en 1988. Son travail consiste

essentiellement en la rénovation des maisons et des bâtiments. Il s'occupe des peintures extérieures et intérieures, de la pose de tapisseries ou autres enduits décoratifs, ainsi que de l'isolation si besoin.

Il semblerait même qu'il ne peigne pas que sur les murs ...

**Jérôme DUFRENE** 06 88 08 10 33  
[www.jdufrene.fr](http://www.jdufrene.fr)

Même s'il a déjà un métier, il se lance comme auto-entrepreneur en mai 2009.

En fait c'est une passion : le travail du bois et puis cela a surtout été un déclic grâce à l'entreprise Bontron qui lui a fait don d'une machine. A partir de ce moment tout a commencé : la fabrication d'objets de décoration, les gravures, la petite menuiserie.



**BOSS MTP** 06 16 80 30 03

C'est avec une formation en maçonnerie VRD (Voirie Réseau et Divers) que **Stéphane BOSSON** décide de se mettre à son compte à Versonnex, après avoir travaillé pendant plusieurs années dans une grande société, où il a gravi les échelons pour finir chef de chantier.

La construction de sa maison le décide à tenter l'expérience de lancer sa propre entreprise en mars 2006.

Il travaille avec un salarié pour les collectivités et les particuliers dans le cadre de l'assainissement collectif ou non-collectif, le terrassement VRD c'est-à-dire la viabilisation d'une parcelle, le réseau électrique, le gaz, les eaux pluviales mais aussi le transport et la location de matériaux.

**PERLINE ongles esthétique** 04 50 62 23 96  
06 18 09 61 47 [www.perlineongle.fr](http://www.perlineongle.fr)

**Laëtitia COILLARD** a démarré son entreprise en 2009 en se centrant dès le départ sur l'onglerie et grâce à l'obtention de son diplôme en juillet 2010, elle a pu étendre son activité à l'esthétique. C'est une conviction forte qui anime cette jeune mère de famille qui souhaite développer cette activité et surtout la rendre le plus accessible possible. Elle s'adapte à des horaires flexibles même tardifs mais pas au détriment de ses deux bouts de chou.

Elle vous propose tout une gamme de soins du visage et du corps en cabine chez elle ou à votre domicile.



**Elisabeth DUFRENE : Hygiène et entretien**  
06 32 59 42 38



Comme auto-entrepreneur, Elisabeth DUFRENE a débuté son activité de ménage à domicile en mars 2010. C'est par le bouche à oreilles que cette jeune mère de famille a augmenté son activité et de fil en aiguille se retrouve à travailler pour plusieurs entreprises ainsi que des particuliers ; elle est néanmoins vigilante dans l'organisation de son activité afin de concilier travail et vie de famille.

Les chèques Emploi Service Universel (CESU) sont possibles pour les particuliers.

" Cœur Omalu "

06 28 35 14 11



En novembre 2009, **Marine PERRICHON** ouvre sa micro-entreprise. Elle crée des objets de décoration et accessoires de mode en tout genre (travail sur la laine ou le tissu mais aussi le papier etc.) et elle a décidé de nous en faire profiter !

**Punkette au sirop des râbles**

06 27 78 74 73



C'est en novembre 2009 que **Lucie PERRICHON** tout comme sa mère ouvre sa micro-entreprise sous le nom " Punkette au sirop des râbles " : ce sont des accessoires de mode que propose Lucie sous la forme de capuches-écharpes, sacs ou sacoches, ou encore trousse de toilette...

**Boris DUFRENE** 04 50 62 09 79  
[www.dufrene.fr](http://www.dufrene.fr)

Il commence son parcours professionnel comme salarié dans une entreprise de génie civil et puis plus tard, parallèlement, il se lance dans la réalisation de sa maison. Il semblerait que ce soit pour lui le déclic. Il change alors de secteur, part dans le bâtiment avant d'ouvrir sa propre entreprise en 2006 chez Jacquet. La maçonnerie est le principal secteur d'activité, maisons neuves ou rénovations mais aussi le terrassement, l'enrochement et la pose de pierres en façade, murets, terrasses...



L'entreprise a évolué puisqu'elle emploie aujourd'hui 9 salariés en plus de Boris et Armelle. Les collectivités ainsi que les particuliers font appel à elle.

**Jean-Yves MOMMER** 04 50 62 29 21- 06 72 27 22 68

Dans le cadre de son activité, le balayage de chaussée, il sillonne les routes et voies du département au volant de son camion bleu : une balayeuse équipée de brosses et d'un super aspirateur.

Il travaille généralement pour les collectivités ; 75 % de son activité se situe dans le domaine des travaux publics, où il collabore aux côtés de grosses entreprises. Sur ces chantiers on lui demande entre autre, de nettoyer une voie juste avant la pose de l'enrobé afin que tout soit net.



A noter que **Thierry LE BOURGEOIS** démarre une activité à partir du 1er janvier 2011, il lance son entreprise : peintures intérieures, extérieures, revêtements de sol. Pour tout renseignement, vous pourrez le joindre au 06 13 54 61 83. Souhaitons-lui bonne chance !

## ETAT CIVIL

## NOS JOIES

Capucine SARTET	04 mai 2010
Lili DURET	25 mai 2010
Noelly DEL PROPOSTO	03 septembre 2010
Noa PIERSON	22 septembre 2010
Ethan BRUNEAU	18 octobre 2010
Sohan STINAT	10 novembre 2010

## NOS PEINES

Suzanne PERNOUD PORTE nous a quittés  
le 30 mars 2010 à l'âge de 86 ans

Anne-Marie THEVENET nous a quittés  
le 14 mai 2010 à l'âge de 68 ans

Joseph BARUT nous a quittés  
le 30 juillet 2010 à l'âge de 73 ans

Firmin CHAPUIS nous a quittés  
le 26 août 2010 à l'âge de 89 ans

## TOUS NOS VŒUX DE BONHEUR

Dominique ROUPIOZ & Zoé SOULAT  
Le 20 février 2010



Anthony PERNOUD PORTE & Nathalie MARILLEY  
Le 15 mai 2010

Si vous êtes porteur de projet, si vous avez des passions, et que vous souhaitez les faire partager contactez-nous pour en parler, et qui sait cela pourrait faire l'objet d'un article.

## NOUVEAUX ARRIVANTS

M. Alain CAVEDASCHI, rue Sous Crose  
M. Bruno MANIGLIER & Mme Chantal VULLIET, route des Grands Champs  
M. & Mme Jean Christophe ALENTORAN, allée des Vieilles Pierres  
M. Jean Marie LARNAU & Mme Marie FORCISI, route de l'Eglise  
M. Karim NOCART & Mme Gaëlle LUTTRINGER, route de Montpelly  
M. & Mme Julien DEBEAUSSE, route de Montpelly  
M. & Mme Daniel DURET, route de Montpelly  
Mme Andrée GAETTI, chemin de Conoz



Parcelle au « Chef-Lieu » de 750m2 viabilisée, proche école, vue, calme.  
Prix de vente : 110 000€, pas de frais notariés.

Pour plus de renseignements, contacter la Mairie de Versonnex  
Tél. : 04 50 62 15 91  
Fax : 04 50 62 28 37

[accueil@versonnex74.fr](mailto:accueil@versonnex74.fr)

## En 2011, la commune vous invite à ...

### Voeux du maire

Samedi 15 janvier à 17h

### Repas des anciens

Dimanche 3 avril à 12h

### Armistice 1945

Dimanche 8 mai

### Fête des mères

Samedi 28 mai à 17 h